



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du jeudi 25 juin 2026**

1 rue de la Tour – 10000 TROYES  
Tél. 03 25 70 47 80

Date de convocation : vendredi 19 juin 2026

La séance, présidée par M. Marc BRET, est ouverte à 17h45

Sont présents :

Mesdames Martine ANDRE, Jamila AZZAB, Rachida BOUDADI, Charline BRIOT, Elisabeth CHERAIN, Marie HUBERDEAU, Flavienne LEMELLE.

Messieurs Marc BRET, François CLOUARD, Jean LAUVERGEAT, Jean-François LAVILLE, Charles MAISON.

Sont excusés :

Mesdames Aline MONGEOT, Laurence DINIZ, Brigitte MARION.

Messieurs François BAROIN, Jean-Jacques MORDIN.

| Présents | Suffrages exprimés | Pour | Contre | Abstention |
|----------|--------------------|------|--------|------------|
| 12       | 12                 | 12   | 0      | 0          |

**Délibération n° 2026.16.10:** Renouvellement d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Conseil Départemental de l'Aube

**Le Conseil d'Administration adopte le rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

*Séance du jeudi 25 juin 2026*

|                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Renouvellement d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Conseil Départemental de l'Aube</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement promeut particulièrement le développement de l'offre d'habitat intermédiaire pour apporter une réponse adaptée au besoin d'habitat et de services aux personnes âgées et rompre leur isolement.

Cette ambition passe notamment par le renforcement et la promotion du rôle et de la place des résidences autonomie. Elle prévoit également l'attribution par le Département d'un forfait autonomie pour financer des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie ainsi que de nouvelles règles relatives aux types de public accueilli.

Dans ce cadre, un premier CPOM a été signé en 2016 pour une durée de 5 ans. Il a été renouvelé en 2021 pour la même durée et est aujourd'hui arrivé à échéance. Le Conseil Départemental de l'Aube propose donc de renouveler la signature d'un nouveau CPOM.

Pour les 3 résidences gérées par le CMAS de la Ville de Troyes, l'attribution du forfait autonomie représente une participation globale de **42 820,69 €** pour l'année 2026 répartis comme suit :

- **13 801,71 €** pour la résidence les Chèvrefeuilles
- **9 555,03 €** pour la résidence les Erables
- **19 463,95 €** pour la résidence les Ormes

Le CPOM, joint en annexe, définit l'ensemble des droits et obligations des signataires.

### **Il est proposé au Conseil d'Administration :**

- **d'approuver le projet de nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le Conseil Départemental pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030 (en annexe),**
- **d'approuver l'encaissement de la recette au compte 7483,**
- **d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le CPOM, les avenants annuels et tous documents relatifs à cette opération.**